

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*L'an deux mil quatorze, le 28 mars à 19h30,*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 24 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.*

*PRESENTS : 15*

*ABSENTS EXCUSES : /*

*ABSENTS : /*

**Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :**

1. A procédé à l'installation du Conseil Municipal
2. A procédé à l'élection du Maire
3. A créé le nombre de postes d'Adjoints
4. A procédé à l'élection des Adjoints.

**Le Maire,  
Monique REY**